

**Sujet :** [INTERNET] Avis défavorable au projet d'unité de méthanisation Choignes  
Chamarande\_Roamin MENETRIER

**De :** romain menetrier <menrom@hotmail.fr>

**Date :** 03/04/2024 23:27

**Pour :** "pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr" <pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr>

Bonjour,

Je souhaite exprimer mon désaccord profond vis-à-vis du projet de création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Chamarandes-Choignes portée par la société NECC.

Engager le pays chaumontais et ses environs vers une unité de production de gaz d'une telle ampleur est dangereux tant sur les aspects de biodiversité que sociétale. Quid de l'énergie fossile nécessaire à la construction et l'exploitation d'une telle structure, l'appauvrissement des sols, l'épandage de digestats chargés en ammoniac ou encore la détérioration des infrastructures routières et nuisances inhérentes.

D'un point de vue fiscal, étant donné que ce projet n'est pas considéré comme industriel (49% NE (Shell) 51% partenaires agricoles) aucune retombée ne sera versée au profit du territoire. S'en suivra également une dépréciation immobilière déjà observé dans d'autre région bénéficiant de ce type d'installation.

La Haute-Marne, faisant figure d'exemple vert est excédentaire énergétiquement avec ses nombreuses installations d'énergies renouvelables. D'autre territoires disposant de ressources naturellement disponibles telles que les algues vertes seraient plus adaptés à ce type d'activité. L'exploitation de 100 000 tonnes de CIVE par nos agriculteurs ne s'inscrit aucunement dans un cercle vertueux mais plutôt dans la destruction d'un modèle agricole en place et dans la mort de notre sol si précieux.

De plus, comment est-il possible de conserver des zones de stockage de digestat au-dessus de cours d'eau tel que prévu sur les communes d'Andelot (100 m du Dardignon) et Lanques-sur-Rognon. Une réponse, ces terrains sont la propriété de parties prenantes au projet voilà tout. C'est tout simplement la mise en péril de l'une des plus jolies vallées de notre département, la santé de ses habitants pour un profit éphémère et incertain à la merci de politique énergétique versatile.

Lorsque cet effet de bulle énergétique aura explosé, que les prix d'achat du gaz vert auront chuté, que se passera-t-il ? Un scénario simple est à envisager : Shell se retirera et laissera le soin à nos agriculteurs et contribuables de démanteler cette poubelle, avec sol épuisé et inexploitable dans un rayon de 40 km, des cours d'eau sans une truites et un sol sans truffe ni morille.

Nous espérons que nos élus sauront prendre une position juste et ferme pour éviter la mort de notre terre.

Merci par avance de prendre en compte mon avis défavorable.

Cordialement,

**Romain MENETRIER**